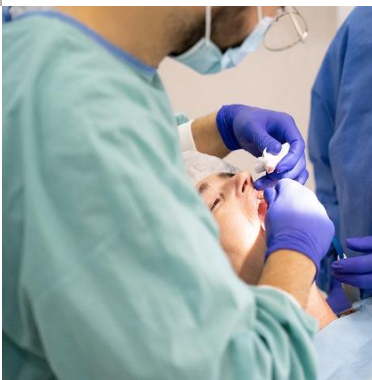




RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2025

2026



**SERVICE DE PRÉVENTION ET DE SANTÉ AU TRAVAIL
CORRÈZE-DORDOGNE**

9 rue Louis Taurisson – 19100 BRIVE
Tél. 05 55 18 20 55

185 Route de Lyon – 24000 PERIGUEUX
Tél. 05 53 45 45 00

**SUIVEZ
NOTRE ACTUALITE !**



<https://www.spst19-24.org/>



<https://fr.linkedin.com/company/spst-correze-dordogne>



https://www.facebook.com/le.sst.24/?locale=fr_FR



<https://www.youtube.com/@servicepreventionsantetrav9185>

SOMMAIRE



1 - LES TEMPS FORTS 2025

2 - LES CHIFFRES CLES 2025



3 - LES INSTANCES

4 - NOTRE MISSION



6 - NOS ADHERENTS et LEURS SALARIES

8 - UNE EQUIPE A VOTRE SERVICE



12 - NOTRE ACTIVITE 2025

16 - UN MAILLAGE TERRITORIAL



17 - FORMATIONS ET SENSIBILISATIONS STL

18 - NOS ACTIONS DE COMMUNICATION



LES TEMPS FORTS 2025



➤ Préparation des 1^{ères} Rencontres de l'Innovation en Santé au Travail Brive le 24/02/2026 et Périgueux le 26/02/2026

Un salon visant à accompagner les transformations du monde du travail en mettant l'innovation technologique au service du bien-être au travail.

Objectif : permettre aux entreprises et à leurs salariés de venir à la rencontre de fabricants en solutions qui facilitent la vie au travail : prévention des TMS (troubles musculosquelettiques), aides à la manutention (exosquelettes, moyens modernes de levage, de transport), prévention des RPS (risques psychosociaux), apports du numérique et de l'intelligence artificielle en soutien à la prévention des risques, etc...

Ce salon sera complété par des conférences interactives de 15 mn sur des sujets de sécurité, de santé et de bien-être au travail

➤ Signature de chartes de partenariat « Capital Santé Artisans » avec les Chambres de Métiers et de l'Artisanat de la Corrèze et de la Dordogne



26/02/2025 CMA 19

Ce dispositif innovant d'accompagnement est confidentiel.

Il aborde la santé des artisans et artisanes en prenant en compte leur santé physique, psychologique et celle de leur entreprise.



03/09/2025 CMA 24

➤ Colloque risques chimiques organisé par le SPST 19-24 et la MSA Dordogne/Lot-et-Garonne 21/03/2025 - Bergerac

Une première collaboration entre les deux services.

Thème : Comment prendre en compte l'état des connaissances scientifiques dans une démarche de prévention ? Pour illustrer ce sujet, des exemples concrets ont été présentés allant de la perturbation endocrinienne aux risques liés aux poussières, et des maladies professionnelles jusqu'à la substitution des produits. Cette approche commune à l'ensemble du monde du travail intéresse aussi bien les professionnels de santé en charge de ces populations de travailleurs que les exploitants eux-mêmes.



➤ 2^{ème} édition des Victoires de la Santé au Travail 19/06/2025 - Hôtel du Département de la Corrèze

Le SPST 19-24 valorise les démarches exemplaires des entreprises, ainsi que des femmes et des hommes, en matière de prévention, sécurité, santé et qualité de vie au travail.

48 candidatures, 34 dossiers présélectionnées, 19 finalistes et 7 lauréats



➤ Signature du 3^{ème} Contrat Local de Santé avec le Comité d'Agglomération du Grand Périgueux pour la période 2025-2030 04/07/2025 - Périgueux

La signature de ce contrat marque l'engagement du SPST 19-24 aux côtés du Comité d'Agglomération du Grand Périgueux et des partenaires signataires, par des actions de lutte contre les inégalités d'accès à la santé, de prévention et de communication.

LES CHIFFRES CLÉS 2025

**13 389 entreprises adhérentes
du secteur privé
et Établissements du secteur
public**



**138 285 salariés
et agents suivis**



**24 membres siégeant
au Conseil d'Administration**



**9 membres siégeant
à la Commission de Contrôle**

**58 794
visites individuelles**



**8 000 interventions
dans les entreprises**



**145
Collaborateurs à votre
service**



**156
lieux de visite
en Corrèze et Dordogne**



136,39 Equivalents Temps Plein

NOS INSTANCES

Mise à jour au 31/12/2025

LE BUREAU

Le Bureau est composé de 3 membres représentants employeurs et 3 membres représentants salariés

Président : Philippe FRANCOIS (CPME)
Vice-Président : Yvan DANGLA (CFDT)
Secrétaire : Didier CASTETS (MEDEF)
Secrétaire-Adjoint : Vincent PEREZ (U2P)
Trésorier : Sébastien LOBSTEIN (CFE/CGC)
Trésorière-Adjointe : Dominique VACHERIE (CFTC)

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration est composé de 12 membres représentants employeurs et 12 membres représentants salariés

Stéphane ADELIN (CGT)
Pascal BANNES (MEDEF)
Blaise BEAUGER (CFE/CGC)
Lorena BENEDETTINI (CPME)
Jérémy BESSE (FO)
Isabelle BIELLI-NADEAU (MEDEF)
Valère BLONDEEL (FO)
Didier CASTETS (MEDEF)
Lionel COMBEAU (CPME)
Yvan DANGLA (CFDT)
Pascal DELPY (CFDT)
Marcel DEMARTY (U2P)
Philippe FRANCOIS (CPME)
Richard GRIFFOILLERE (CPME)
Ghislaine GUY (MEDEF)
Sébastien LOBSTEIN (CFE/CGC)
Sandrine MAS (CGT)
Didier MOUROUX (CFDT)
Vincent PEREZ (U2P)
Sandra PETIT (U2P)
Patrick POIJOL (CFDT)
Jean-Jacques TRAPY (MEDEF)
Dominique VACHERIE (CFTC)
Dominique VOINCHET (CGT)

LA COMMISSION DE CONTROLE

La Commission de Contrôle est composée de 3 membres représentants employeurs et 6 membres représentants salariés

Vincent BROUILLAUD (MEDEF)
Patricia CANTO (FO)
Yvan DANGLA (CFDT)
Jean-Philippe LAVAL- Secrétaire
Sébastien LOBSTEIN (CFE/CGC)
Loïc PATRIGEON (CFTC)
Valérie PERIER (CGT)
Patrick POIJOL (CFDT) - Président

L'ASSEMBLEE GENERALE

L'Assemblée Générale est composée de l'ensemble des entreprises et organisations adhérentes.

NOTRE MISSION

La loi du 2 août 2021 prévoit que les entreprises et leurs salariés, quelle que soit leur situation géographique sur le territoire français, bénéficient d'un ensemble identique de services appelé **OFFRE SOCLE** qui répond aux besoins des entreprises en matière de prévention et de sécurité en milieu professionnel.

Ces services s'articulent autour de 3 axes prioritaires :



Les conseils et accompagnements des chefs d'entreprise et des salariés

Création et mise à jour de la fiche entreprise

Aide à l'élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)

Etudes météorologiques

Risque chimique : analyse des fiches de données de sécurité

Sensibilisations collectives à la prévention des risques professionnels

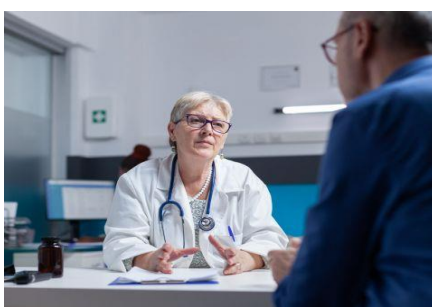
Étude, conseil et aménagements du poste de travail

Accompagnement dans la prévention des risques psychosociaux

Accompagnement social en cas de risque de désinsertion professionnelle

Intervention suite à un événement grave : CAMP (Cellule d'Accompagnement Médico Psychologique)

Participation aux réunions de CSE/CSSCT sur des sujets de santé, sécurité et conditions de travail



Le suivi de l'état de santé des salariés

La visite d'embauche : visite d'information et de prévention (VIP) ou examen médical d'aptitude

Suivi périodique de l'état de santé du travailleur

La visite à la demande du salarié, de l'employeur, du médecin du travail

La visite de reprise après un arrêt de travail

Rendez-vous de liaison pendant l'arrêt de travail

La visite de pré-reprise pendant l'arrêt de travail

La visite de mi-carrière

Suivi post-exposition : la visite de fin de carrière

Participation aux campagnes de vaccination.



La prévention de la désinsertion professionnelle et le maintien en emploi

Une cellule de Prévention de la désinsertion professionnelle a été mise en place suite à la loi du 2 août 2021

Son objectif est de prévenir le licenciement, de prévoir le maintien au poste avec un aménagement, d'envisager le reclassement en interne ou externe, en déclenchant un ensemble de mesures.

Le médecin du travail assure la coordination de l'équipe pluridisciplinaire qui assure ces missions et actions.

La loi du 2 août 2021 prévoit également une **OFFRE SPECIFIQUE** qui permet aux travailleurs indépendants, aux chefs d'entreprises et aux dirigeants de bénéficier d'un accompagnement spécifique en santé au travail.

Afin d'optimiser la performance des entreprises, les travailleurs indépendants, les chefs d'entreprises et les dirigeants peuvent bénéficier d'un accès à l'ensemble des prestations de service, notamment au dispositif **Capital Santé Dirigeants**.



Capital Santé Dirigeant est un programme sur mesure, personnalisé et absolument confidentiel, qui permet de répondre aux problématiques physiques et psychologiques rencontrées par le chef d'entreprise ou le cadre supérieur, grâce à l'expertise de nos intervenants.

Enfin, l'**OFFRE COMPLEMENTAIRE** est un ensemble de prestations tarifées qui s'adresse aux entreprises adhérentes et qui vise à répondre à des demandes non couvertes par l'offre socle.

Les prestations de l'offre complémentaire sont élaborées en concertation avec les entreprises demandeuses en fonction de leurs attentes particulières.

Le rôle du SPST 19-24 consiste principalement à aider à l'élaboration d'un plan et à accompagner la mise en œuvre de solutions sur mesure, faisant intervenir des prestataires extérieurs au SPST 19-24.



Le SPST 19 – 24 peut :

- Aider à qualifier les besoins de l'entreprise et à élaborer un cahier des charges
- Aider à identifier un ou des prestataires susceptibles de répondre à la demande exprimée par l'entreprise
- Aider à analyser des propositions d'intervention et à la sélection du prestataire
- Aider au suivi et à l'évaluation de la prestation rendue
- Aider à la définition d'éventuelles suites à donner
- Assurer le portage administratif et financier de l'intervention

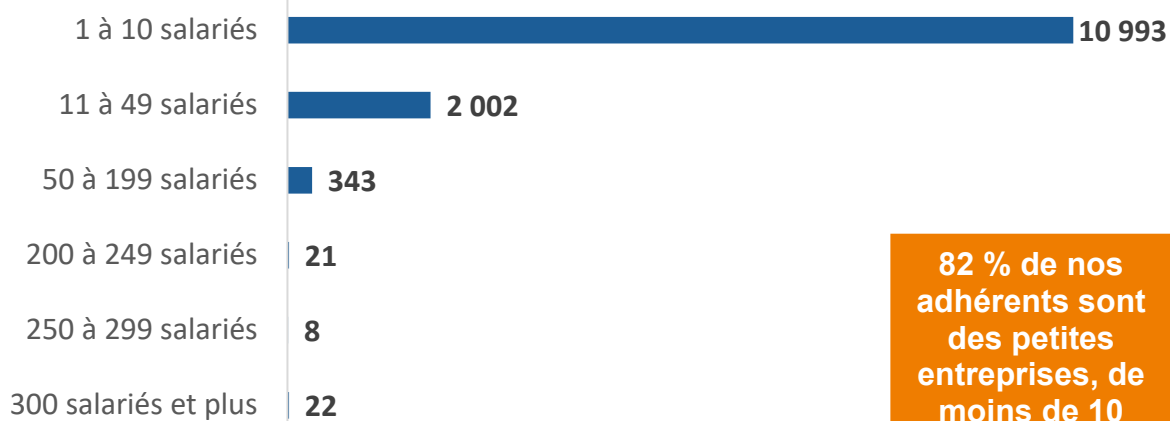
Cette offre complémentaire fait l'objet d'une grille tarifaire spécifique.

NOS ADHÉRENTS et LEURS SALARIÉS



13 389

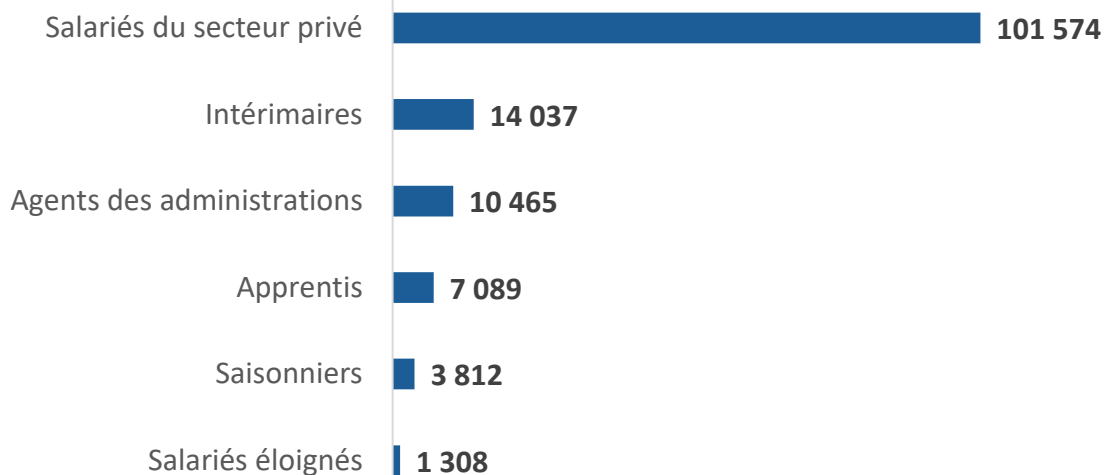
dossiers entreprises actifs* suivis en 2025



**82 % de nos
adhérents sont
des petites
entreprises, de
moins de 10
salariés**

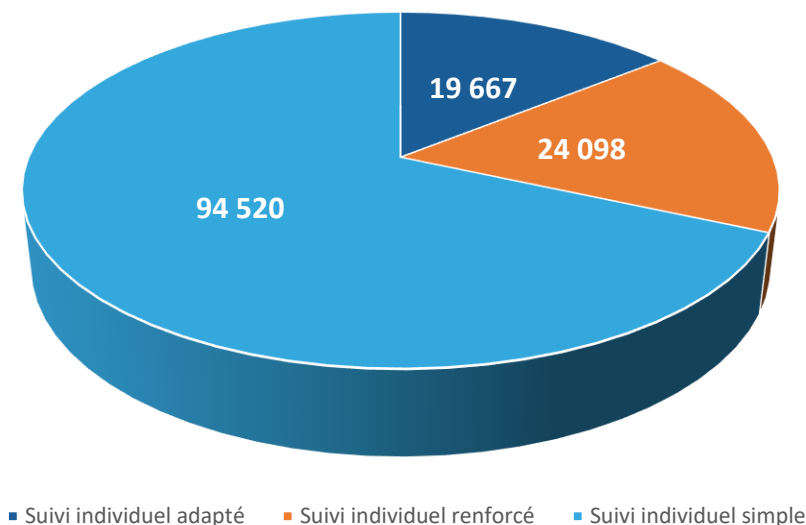
* Entreprises, indépendants, associations et administrations

Répartition par catégorie de salariés/agents suivis



138 285

dossiers salariés suivis en 2025



68 % des salariés bénéficient d'un suivi individuel simple

Suivi individuel simple (SIS)

Dans les cas où le salarié n'est pas exposé à des risques « particuliers », il bénéficie de Visites d'Information et de Prévention (VIP) réalisées par un professionnel de santé, donnant lieu à une attestation de suivi.

Suivi individuel adapté (SIA)

Le suivi individuel adapté concerne les travailleurs dans des situations particulières de santé : en situation de handicap, travailleurs de nuit, femmes enceintes ou allaitantes... Ils bénéficient de Visites d'Information et de Prévention donnant lieu à une attestation de suivi, réalisées soit par un médecin du travail, soit par un autre professionnel de santé selon le cas.

Suivi individuel renforcé (SIR)

Le salarié affecté à un poste présentant des risques particuliers (*) pour sa santé ou sa sécurité est soumis à un Suivi Individuel Renforcé (exemple : Certificat d'Aptitude à la Conduite d'Engins en Sécurité, habilitation électrique...). Ainsi, il bénéficie à la fois d'examens médicaux d'aptitude réalisés par le médecin du travail avec délivrance d'avis d'aptitude, et de Visites Intermédiaires effectuées par un professionnel de santé.

(*) Les risques particuliers pour les SIR Amiante, plomb et autres agents cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction (CMR) Agents biologiques (des groupes 3 et 4) Rayonnements ionisants catégorie B et catégorie A Milieu hyperbare Chute de hauteur (montage/démontage d'échafaudages) Habilitation électrique Autorisation de conduite (engins de chantier, chariots de manutention à conducteur porté, ponts roulants...) Manutention port de charge supérieur à 55 kg (homme) sans aide mécanique, Travailleur moins de 18 ans (travaux dangereux soumis à dérogation)

UNE ÉQUIPE A VOTRE SERVICE

Soit 145 Collaborateurs répartis sur les 2 départements



Index égalité professionnelle femmes/hommes 2025



- ⇒ Indicateur relatif à l'écart de rémunération : 38/40
- ⇒ Indicateur hautes rémunérations : 5/10 (sexe des salariés sur-représentés : femmes)

Des professionnels dans différents domaines d'expertise

Santé au dirigeant

Risques psycho-sociaux

Risque chimique

PDP
Maintien en emploi

Ergonomie

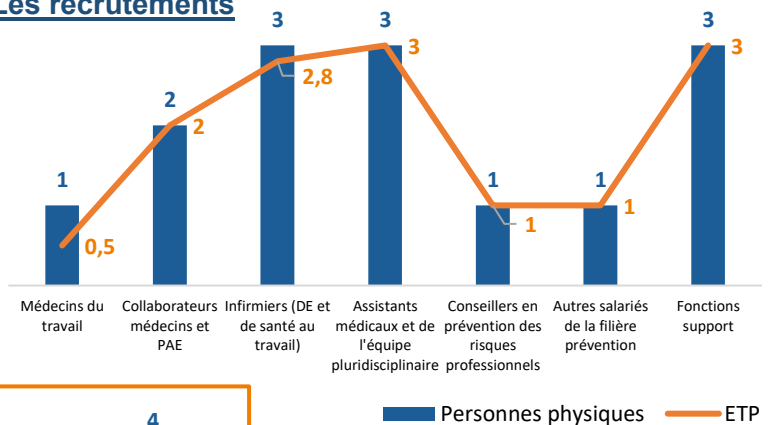
Intérimaires et saisonniers

B.T.P.

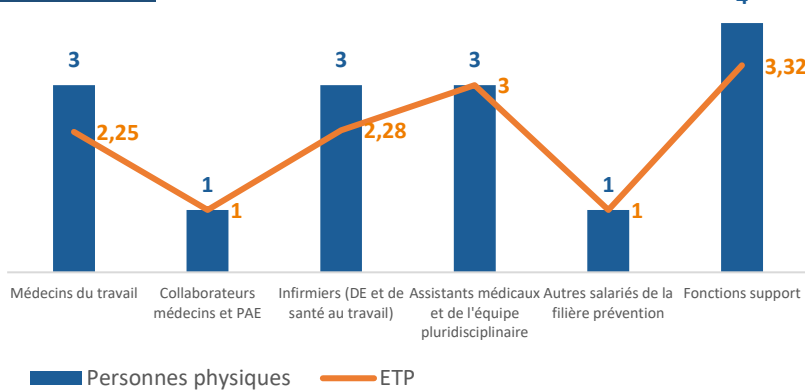
Les mouvements de personnel en 2025

**14 recrutements
(13,30 ETP)
et
15 départs
(12,85 ETP)**

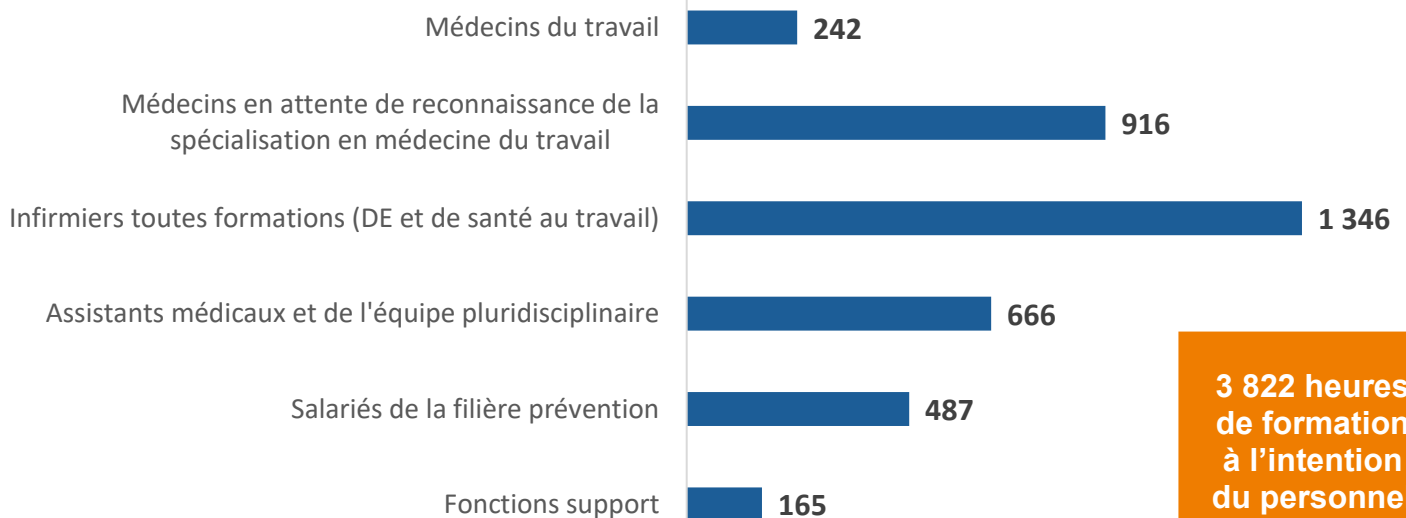
Les recrutements



Les départs



Formation du personnel en 2025 (en heures)



**3 822 heures
de formation
à l'intention
du personnel
du SPST 19-24**

Qui fait quoi ?

Médecin du Travail

Il veille sur la santé des salariés, de la TPE à la grande entreprise.

Le médecin du travail est le conseiller de l'employeur et des travailleurs ; il participe à la prévention des risques professionnels, à la protection de la santé des travailleurs.

Il assure ou délègue sous sa responsabilité l'animation et la coordination d'une équipe pluridisciplinaire dont la mission est le maintien dans l'emploi des salariés ; il décide du suivi individuel de l'état de santé des travailleurs ; il contribue à la veille épidémiologique et à la traçabilité. Il fixe le contenu de la pharmacie d'entreprise et les modalités d'utilisation des produits.



Collaborateur Médecin du Travail

Il exerce sous l'autorité du médecin du travail, qui lui confie des missions dans le cadre d'un protocole. Le décret du 11 octobre 2016 lui permet de rendre des avis.

Il a libre accès aux lieux de travail sous l'autorité du médecin du travail. Il y réalise des visites soit à son initiative, soit à la demande de l'employeur ou du CSE, ou, à défaut, des délégués du personnel. Il recueille des informations pour la veille sanitaire et épidémiologique, en participant aux recherches, études et enquêtes nationales ou locales, en lien avec les médecins du travail.



Assistant Médical

Il apporte un appui administratif au médecin du travail et à l'infirmière en santé au travail (gestion des plannings, des rendez-vous...), elle/il effectue des tests auditifs et de la vision.

Infirmier en Santé au Travail

Professionnel de santé formé à la prévention, il réalise des entretiens infirmiers, sous protocoles médicaux, pour assurer le suivi médico-professionnel des salariés. Il réalise les examens complémentaires : audiométrie, test de vision.

Il participe à l'action en milieu de travail : connaissance du poste de travail, visite des lieux de travail, identification des risques professionnels, conseils aux employeurs et aux salariés. Il mène des actions de prévention et participe à la veille sanitaire. Il est soumis au secret médical et professionnel.

Technicien Hygiène et Sécurité

Le Technicien hygiène et sécurité effectue des mesures (bruit, atmosphère...), établit des rapports de résultats, d'analyses et de synthèses. Il formule des propositions en matière de prévention, d'hygiène et de sécurité en lien avec le médecin du travail et les autres acteurs de la Santé au Travail.

Ergonome

Il conçoit et améliore des postes de travail afin de les adapter au maximum aux besoins des utilisateurs, en termes de confort, sécurité et efficacité. Il propose des actions d'amélioration préventives et correctives. Il conseille les acteurs de l'entreprise, accompagne la mise en œuvre des actions retenues et assure le suivi des préconisations.



Conseiller en Prévention des Risques Pro

Il apporte un appui technique dans l'équipe pluridisciplinaire de santé au travail. Il effectue des actions en milieu de travail (métrologie, fiches d'entreprises, description de postes, 1er niveau de repérage...) dans un but exclusif de prévention, dans les TPE-PME.

Collaborateur Administratif

Il veille au bon fonctionnement du service en matière de relations adhérents, qualité, comptabilité, ressources humaines, informatique, documentation, communication...).

Psychologue du Travail

Il intervient dans le but de conseiller l'employeur à préserver la santé mentale de ses salariés et favoriser l'amélioration des conditions de travail. Il assure des missions de diagnostic, de conseil et d'appui dans le cadre d'une démarche de prévention des risques psychosociaux.



Toxicologue Industriel

Il intervient soit à la demande du médecin du travail pour aider les entreprises dans l'évaluation du risque chimique, soit à la demande directe de l'entreprise après avis du médecin du travail. Ses missions : recensement des produits utilisés ou des polluants émis avec leurs caractéristiques de nocivité, rappels des obligations réglementaires associées, métrologie des polluants (au titre d'exploration), évaluation du risque chimique auxquels sont exposés les travailleurs à leur poste de travail (quantité, fréquence, mise en œuvre), préconisations de mesures collectives ou individuelles de prévention (substitution, mesurage, ventilation, conseils en EPI...), sessions de sensibilisation sur le risque chimique afin de former les salariés et les référents sécurité des entreprises.



NOTRE ACTIVITÉ 2025

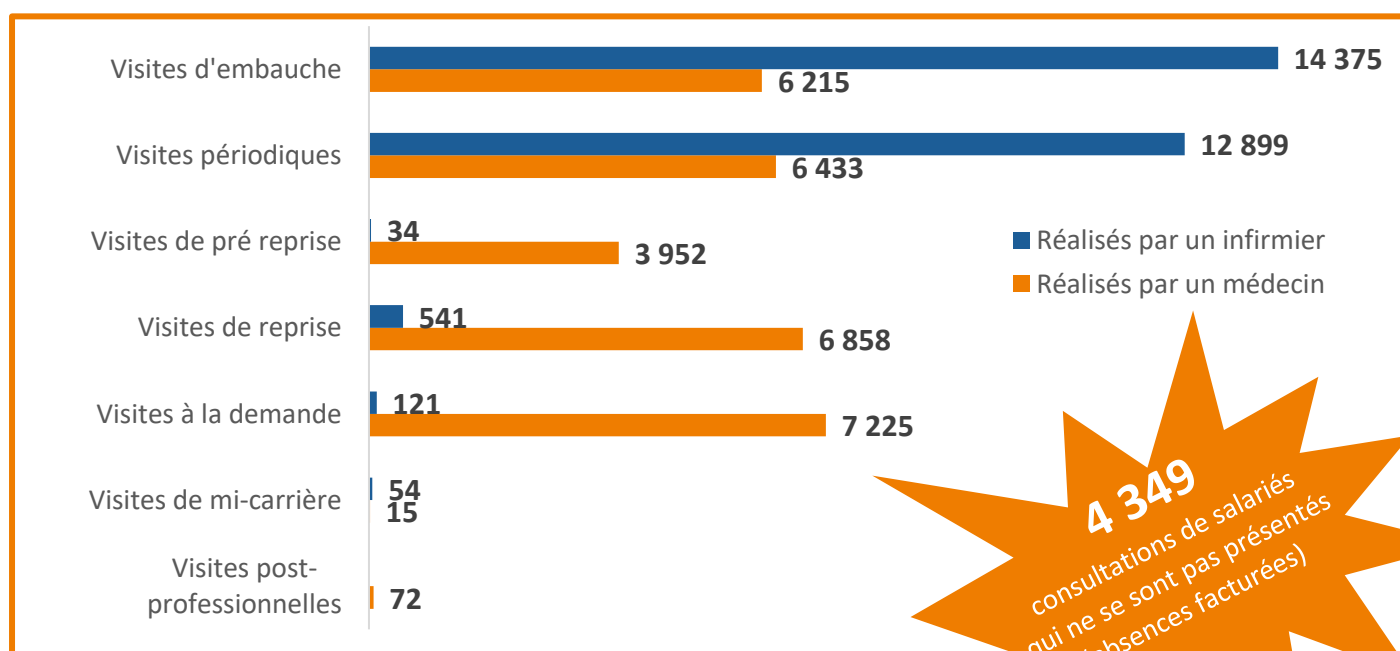
EXAMENS CLINIQUES

58 794 examens pour **49 854** travailleurs

- **30 770** réalisés par les Médecins du travail/Collaborateurs Médecins du travail
- **28 024** réalisés par les Infirmiers en santé au travail



	Réalisées par un Médecin	Réalisées par une IDEST	TOTAL
Visites d'embauche	6 215	14 375	20 590
Examen médical d'embauche	4 238		4 238
VIP initiale	1 977	14 375	16 352
Visites périodiques	6 433	12 899	19 332
Examen périodique d'aptitude	4 401		4 401
VIP périodique	1 855	9 475	11 330
Visite intermédiaire pour les SIR	177	3 424	3 601
Visites de pré-reprise	3 952	34	3 986
Visites de reprise	6 858	541	7 399
Visites à la demande	7 225	121	7 346
Visite à la demande de l'employeur	2 130	36	2 166
Visite à la demande du médecin du travail	3 325	16	3 341
Visite à la demande du salarié	1 770	69	1 839
Visites de mi-carrière	15	54	69
Visites post-professionnelles	72		72
	30 770	28 024	58 794



ACTIONS EN MILIEU DE TRAVAIL

Du repérage des risques et leur évaluation, à la mise en place d'interventions en milieu de travail et de formation des équipes, le chef d'entreprise et ses équipes sont accompagnés dans la définition et la mise en œuvre d'un plan d'action pour la prévention dans l'entreprise.



- Analyses
- Animations de campagnes d'informations et de sensibilisations
- Conseils
- Accompagnement à la rédaction ou à la mise à jour du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP)
- Fiches d'entreprise (FE)
- Métrologie
- Participation aux CSE, CSSCT

**8 000
interventions
dans les
entreprises**

ACTIONS DE SENSIBILISATION

**912 salariés
ont bénéficié
d'une
sensibilisation
dispensée par
nos Préventeurs**

- Module d'aide à la personne
- Sensibilisation « Travail sur écran »
- Sensibilisation « Risque bruit »
- Sensibilisation « Risque chimique »
- Escape Game / SAV des chimiques (outil de prévention des risques chimiques)
- AFP (Action de Formation et de Prévention des salariés en contrat saisonnier)
- Sensibilisation « Organisation des secours »

MAINTIEN DANS L'EMPLOI

1 182 travailleurs ont fait l'objet d'un avis d'incapacité

104 rendez-vous de liaison avec participation du SPST 19-24



31 travailleurs ont bénéficié d'un accompagnement particulier de la Cellule PDP (Prévention de la Désinsertion Professionnelle)

PARTICIPATION A LA POLITIQUE DE SANTE PUBLIQUE



- Campagnes de vaccination
- Actions relatives à la prévention des cancers, maladies chroniques évolutives et maladies cardio-vasculaires
- Actions d'informations et de sensibilisations aux situations de handicap au travail
- Actions de sensibilisations sur les conduites addictives

**25 actions de
santé publique
réalisées en
2025**

OFFRE SPECIFIQUE : CAPITAL SANTE DIRIGEANTS

Sur l'année 2025, ont été réalisés :

16 sensibilisations collectives auprès de dirigeants

249 évaluations de la santé entrepreneuriale

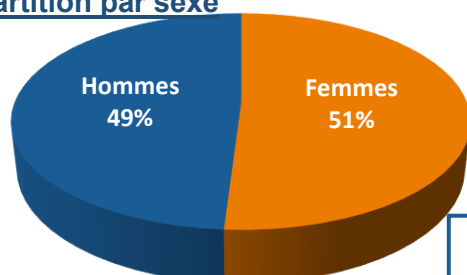
103 dépistages du risque d'épuisement professionnel

41 %
des dirigeants
évalués sont en
risque moyen ou
élevé d'épuisement
professionnel

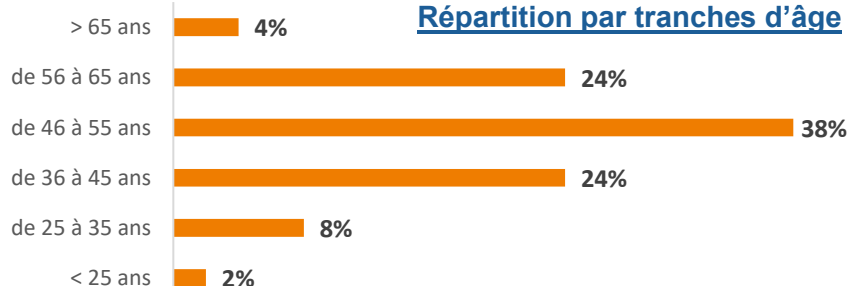
56 accompagnements individuels de dirigeants

Sur les 249 dirigeants qui ont réalisé l'évaluation ([outil e-santé de l'observatoire Amarok](#)), nous constatons les éléments suivants :

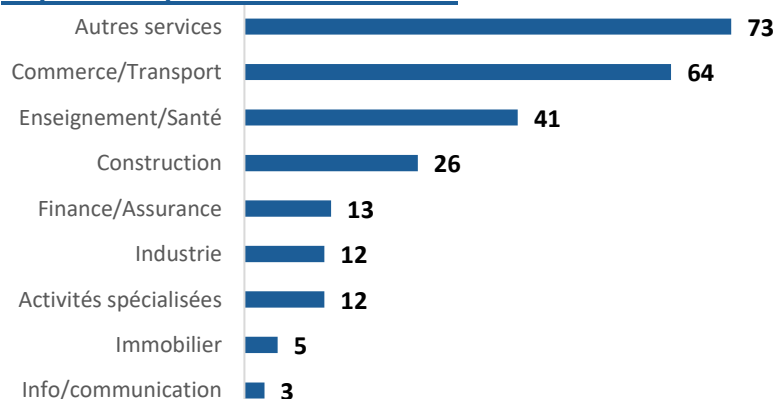
Répartition par sexe



Répartition par tranches d'âge



Répartition par secteur d'activité



*QRCode d'accès à l'outil Amarok e-santé
Test anonyme, gratuit et sans inscription
à effectuer en moins de 10 minutes !*



UN MAILLAGE TERRITORIAL

158 lieux de consultation au plus près des entreprises

22 centres fixes ou secondaires

34 centres médicaux d'appoint

102 infirmeries d'entreprise

1 unité mobile sur la zone de Bergerac

Localisation des centres fixes et secondaires



22 CENTRES FIXES dont 12 CENTRES SECONDAIRES

1 CENTRE MOBILE

Le SPST 19-24 a implanté de nombreux centres d'examens sur le territoire afin que le temps de déplacement des salariés soit au maximum de 45 minutes.

Cette répartition stratégique vise à faciliter l'accès à notre Service de Prévention et de Santé au Travail pour les adhérents et leurs salariés.

FORMATIONS ET SENSIBILISATIONS STL

FORMATIONS et SENSIBILISATIONS réalisées par
« SANTE TRAVAIL LIMOUSIN » (STL) au profit de nos adhérents

259 entreprises adhérentes de notre Service
ont fait appel à STL, qui exerce en matière
de formations à la santé et à la sécurité au travail,
pour former **1 035** salariés



MODULE DE FORMATION/SENSIBILISATION	Nbre d'entreprise	Nbre de participants
Apprentissage aux gestes de 1ers secours (7h)	3	41
Conduites addictives (2h)	3	38
Prévention du risque routier (3h)	7	122
Harcèlement sexuel et agissements sexistes (3h)	2	18
Stop TMS (10h30)	1	10
Premiers secours en santé mentale (14h)	4	26
Formation initiale de formateur SST (56h)	2	2
MAC formateur SST (21h)	3	3
Formation initiale SST (14h)	88	126
MAC SST (7h)	142	618
PRAP 2S (28h)	1	11
MAC PRAP 2S (14h)	1	7
PRAP IBC (14h)	1	8
MAC PRAP IBC (7h)	1	5
	259	1 035

MAC = Maintien et Actualisation des Compétences (recyclage)

TMS = Troubles musculosquelettiques

PRAP = Prévention des Risques liés à l'Activité Physique

2S = Secteur Sanitaire et Social

IBC = Industriel, BTP, Commerce et activités de bureau

NOS ACTIONS DE COMMUNICATION



- » Journées thématiques,
- » Conférences,
- » Sensibilisations - ateliers,
- » Informations,
- » Invitations,
- » Newsletters,
- » Conférences de presse,
- » Site internet,
- » Réseaux sociaux,
- » Publications, brochures, affiches, présentations PowerPoint, vidéos...

sont autant d'occasions de nous adresser en direct ou par voie de presse à nos adhérents, chefs d'entreprises, salariés, institutionnels, nos partenaires et nos collègues.

Communication numérique - site internet

►► Statistiques 1er janvier au 31 décembre 2025

Visites : **44 421** vues

Pages vues : **76 602** (98.976 en 2024)

les plus vues : Nos missions/Contact/Actualités

Durée moyenne d'une visite : **01 min 39s**



Communication numérique : les réseaux sociaux



: **517 abonnés** (469 en 2024)

56 post / 31 100 vues / 818 interactions



: **260 abonnés**

41 post / 19 916 impressions

563 réactions / 17 commentaires / 14 republications

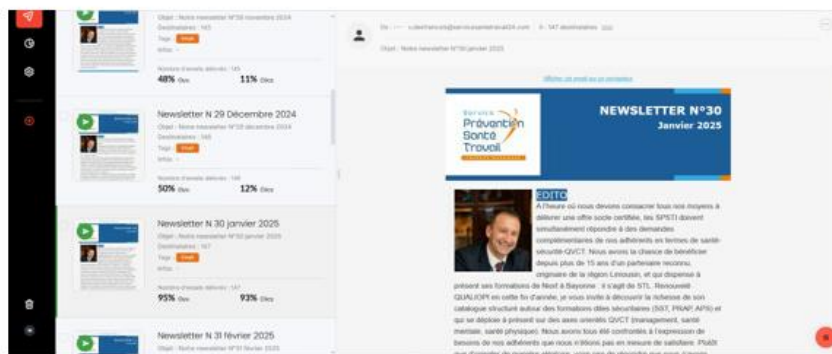
Nouveau
depuis le
19/02/2025

Communication numérique : plateforme Sarbacane

► Nous transmettons par e-mailing les envois d'**invitations** à des réunions d'informations et de sensibilisation, à des **webinaires**, de nos **Newsletters**... soit :

37 campagnes / 168 202 e-mailing (au 31/12/2025)

Meilleurs taux d'ouverture :
94,6 % (Newsletter interne 03.02.2025)



Communication Print

► Nous avons réalisé plusieurs supports papiers : cartes de vœux, plaquettes, affiches cartes de visites, chemises à rabat



Communication présentations

► Nous avons mis en forme des présentations PowerPoint suivant la charte graphique SPST 19-24 et produit (plaquettes, affiches, formulaires...)

Communication Presse

» Organisation de conférences de presse, diffusion dossiers et communiqué de presse : 69 retours presse écrite et audio

2024
66 retours
presse



10

Communication Interne

- » Newsletter interne (10 numéros/an)
- » Conceptions bannières mails, cartes de visite, mise à jour trombinoscope
- » Organisation journée de rentrée du personnel,
- » Assistance logistique réunions pluridisciplinaires

Newsletter interne



Trombinoscope



Programme de la journée du personnel

